



AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT RV-2018-18-61

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Ville le 26 novembre 2018 :

Règlement RV-2018-18-61 modifiant le Règlement RV-2016-15-62 concernant la circulation de certains types de véhicules hors-route sur certains chemins publics

Ce règlement a pour objet de régir le passage des motoneiges sur une partie de l'accotement de la rue John A.-Scott (secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville), du chemin Filteau, du chemin Aubin et de la rue de Bernières (secteur Saint-Nicolas).

Ce règlement est disponible au bureau de la soussignée situé au 2175, chemin du Fleuve, Lévis, aux jours et heures d'ouverture des bureaux, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Le 27 novembre 2018

L'assistante-greffière

(signé) Anne Bernier

Anne Bernier, avocate